

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 19 février

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 8 février 2024

Date d'affichage 8 février 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE et Cédric EVANO formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Michel PATARD-LEGENDRE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Aurélie TRAORE, Cédric EVANO et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Pascal ESNOUF.

N° 2024-018 – VENTE DU LOGEMENT SITUÉ IMPASSE PAUL FORT (PARCELLE BT 100 P1 NOUVELLEMENT NOMMÉE BT337) MODIFICATION DE LA DELIBÉRATION N°2023-135 DU 18 DÉCEMBRE 2023

La Ville est actuellement propriétaire d'une parcelle cadastrée BT n°100 sur laquelle se trouve l'école Paul Fort et un bâtiment divisé en 2 logements desservis par l'impasse Paul Fort. Par délibération n°2022-016 en date du 28 mars 2022, cette parcelle a été divisée en 4 permettant la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles BT100p1, BT100 p2 et BT100p3 (parcelles où se trouvent les 2 logements et la voie desservant ces logements). Ces parcelles sont donc rentrées dans le domaine privé de la Ville.

La parcelle BT100p4 est la parcelle où se trouve l'école Paul Fort. Elle est restée dans le domaine public de la Ville car affectée directement au service public.

Considérant qu'un plan de division définitif a été mis en place suite à la délibération n°2022-016. En effet, des numéros de parcelles provisoires avaient été données en attendant la division définitive. Par conséquent, les parcelles sont identifiées comme suit :

- Parcelle BT100p1 se nomme parcelle BT 337 ;
- Parcelle BT100p2 se nomme parcelle BT 338 ;
- Parcelle BT100p3 se nomme parcelle BT 339 ;
- Parcelle BT100p4 se nomme parcelle BT 336.

Le nouveau plan de division est annexé à la présente délibération.

La présente délibération a donc pour objet la vente du logement et du terrain attenant composant la parcelle cadastrée BT 337 située impasse Paul Fort à IFS d'une surface de 489 m².

Cette parcelle faisant partie du domaine privé communal peut donc faire l'objet d'une vente.

La Ville a signé 2 mandats de vente : l'un avec le cabinet D&Associés et l'autre avec le groupe Jean Immobilier.

Après avoir mis la maison sur le marché des ventes immobilières, une offre a été faite pour son achat.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à la cession dudit terrain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-016 en date du 28 mars 2022 prononçant le déclassement de la parcelle BT100p1 ;

VU l'offre d'achat faite le 20 octobre 2023 portant proposition d'acquiescer à la Ville le logement et le terrain composant la parcelle BT100p1 ;

VU l'avis rendu par le service des Domaines en date du 11 août 2021 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 14 février 2024 ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite donner une suite favorable à la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée BT 337 (anciennement nommé BT100p1) située impasse Paul Fort ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 27 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO) :

ACCEPTTE la vente du logement situé sur la parcelle visée ci-dessus d'une surface évaluée à 489m² auprès de Monsieur Clément Marc Daniel PIETRI demeurant 14 rue Raymond Villeroy – 14 860 RANVILLE, pour un montant de 150 000 € net vendeur, une fois déduits les honoraires de l'agence de 9 000 € qui sont à la charge de la Ville. Les frais d'acte notarié resteront à la charge de l'acquéreur. Les frais d'établissement de la division parcellaire sont à la charge de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 19 février 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 21 février 2024

Affichée le : 21 février 2024

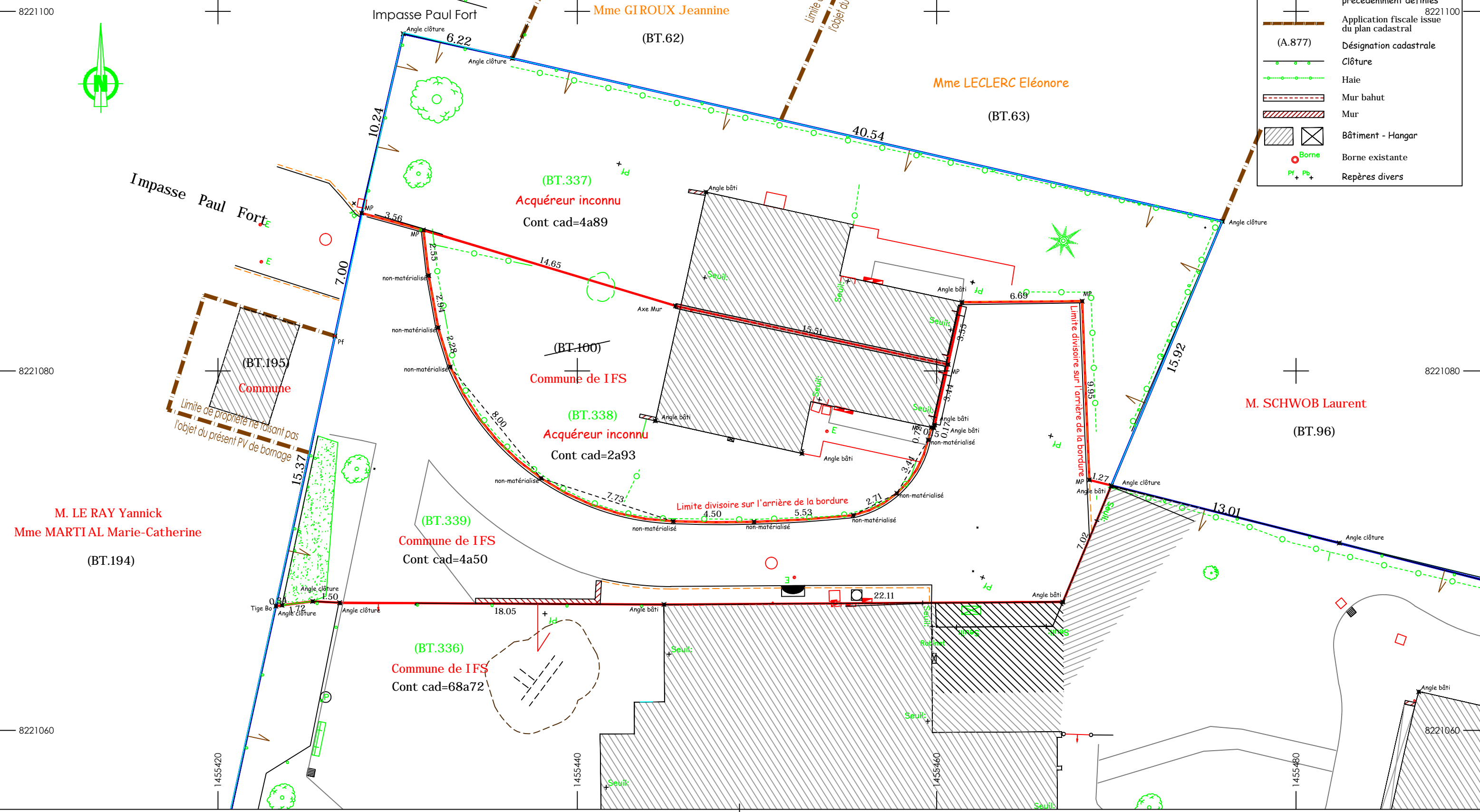
NOTA :
L'application cadastrale résulte de la superposition d'un document administratif agrandi avec le levé topographique des lieux. Elle ne découle donc pas de l'application d'une limite établie contradictoirement avec les riverains.

Les cotations et surfaces ne seront définitives qu'après rédaction et publication des documents d'arpentage.

Coordonnées rattachées au système RGF93 - CC49

Légende

- Limites nouvelles définies dans le présent document
- Limites de propriétés précédemment définies
- Application fiscale issue du plan cadastral (A.877)
- Désignation cadastrale
- Clôture
- Haie
- Mur bahut
- Mur
- Bâtiment - Hangar
- Borne existante
- Pf + Pb Repères divers



Acte à classer

2024-018

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-21T10-50-30.00 (MI251135575)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240221-2024-018-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Vente du logement situé impasse Paul Fort (PARCELL
BT 100 P1 nouvellement nommé BT337) modification
la délibération n.2023-135 du 18 décembre 2023

Date de décision : 21/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-018.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[14a.211550-
DIVISION.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/02/24 à 09:55

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 21/02/24 à 10:50

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 21/02/24 à 10:57